



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-228

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-02-005 - Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker - 02 juillet 2018 (4 pages)	Page 3
75-2018-07-02-006 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics au directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades - 02 juillet 2018 (2 pages)	Page 8
75-2018-07-05-001 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R 6147-10 du code de la santé publique Directrice par intérim du groupe hospitalier Corentin Celton / Hôpital européen Georges Pompidou / Hôpital Vaugirard Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest) (8 pages)	Page 11

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-02-005

Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital
universitaire Necker - 02 juillet 2018

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2018 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H et I de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Damien Kocik, Ingénieur en chef chargé de la Direction des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et K de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet pour les matières énoncées au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin ;

En cas d'empêchement de Monsieur Damien Kocik, Ingénieur en chef chargé de la Direction des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Damien Kocik ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Damien Kocik ;

En cas d'empêchement de Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Catherine Maire, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Etienne Lissillour ;

En cas d'empêchement de Madame Maya Vilayleck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Florence Chambéry, Attachée d'administration hospitalière à la direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction du système d'information et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny ;

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,

- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur adjoint,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Nadine Durand, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Catherine Maire, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 5 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2018-03-05-002 du 5 mars 2018 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 02 juillet 2018

**Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**



Vincent-Nicolas DELPECH

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-02-006

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
publics au directeur de l'hôpital universitaire
Necker-Enfants Malades - 02 juillet 2018

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Maya VILAYLECK, Adjointe au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la stratégie et des Projets,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence BAGUET, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers,
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Monsieur Damien KOCIK, Ingénieur en chef chargé de la Direction des Investissements,
- Monsieur Etienne LISSILLOUR, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche,
- Madame Annabel MEUNIER, Ingénieure en chef, Directrice des Equipements,
- Monsieur Frédéric SPINHIRNY, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière,
- Madame Isabelle JOYE, Adjoint des cadres hospitaliers,

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrés (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2018-03-05-003 du 5 mars 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

**Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**



Vincent-Nicolas DELPECH

2 / 2

Délégation de signature marchés – HU Necker-Enfants Malades – pl – 02 juillet 2018

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-07-05-001

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R 6147-10 du code de la santé publique Directrice par intérim du groupe hospitalier Corentin Celton / Hôpital européen Georges Pompidou / Hôpital Vaugirard Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Directrice du Groupe Hospitalier
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard Gabriel-Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 novembre 2010 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté directeurial 201318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Vu l'arrêté directeurial N°ANADDG 2018/06 0004 du 25 juin 2018 nommant Madame Anne LEFEBVRE en qualité de directrice du groupe hospitalier universitaire Paris Ouest par intérim à compter du 1^{er} juillet 2018.

Vu l'arrêté directeurial du 4 juillet 2018 modifiant l'arrêté directeurial n°201318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Anne LESTIENNE**, directrice adjointe chargée des ressources humaines médicales et non médicales, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K), dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPO, déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- Madame **Anne LESTIENNE**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales et non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - B : en matière de ressources humaines
 - C : en matières économique et financière
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe, chargée des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique

- Monsieur **Serge VERDIER**, ingénieur général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions, pour l'ensemble des matières figurant aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
- Madame **Diane MARTINEZ**, ingénieur en chef, directrice du pôle qualité, gestion des risques, relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients
- Madame **Antoinette CESARI**, directrice adjointe, en charge de l'hôpital Vaugirard et de la sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- Monsieur **Jean-Louis BOULBEN**, directeur, chargé du système d'information du Groupe Hospitalier HUPO, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - C : en matières économique et financière
 - E : dans le domaine informatique

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier.
 - I : en matière droits des patients

- Madame **Charlotte CARDIN**, directrice du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame **Anne LEFEBVRE**, directrice du groupe hospitalier HUPO par intérim, délégation est donnée à Madame **Stéphanie TRINIOL**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Anne LESTIENNE**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales et non médicales, délégation est donnée à Madame **Sophie MARAVAL**, directrice adjointe chargée des ressources humaines médicales et à Madame **Marianne FRANIER**, directrice adjointe à la direction des ressources humaines et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Marianne FRANIER**, directrice adjointe à la direction des ressources humaines, délégation est donnée :

- Jusqu'au 13 juillet 2018 à Monsieur **Ludovic BAYLE**, attaché d'administration hospitalière,
- Puis à compter du 16 juillet 2018 à Madame **Stéphanie CHAMBAUD**, attachée d'administration hospitalière,

et ceci uniquement dans le domaine des ressources humaines non médicales pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement :

- de Monsieur **Ludovic BAYLE**, attaché d'administration hospitalière, jusqu'au 13 juillet 2018
- Puis à compter du 16 juillet 2018 de Madame **Stéphanie CHAMBAUD**, attachée d'administration hospitalière,

délégation est donnée à Madame **Jennifer DUCLOVEL**, adjoint des cadres hospitaliers, et ceci uniquement dans le domaine des ressources humaines non médicales pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Sophie MARAVAL**, directrice adjointe chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée :

- Jusqu'au 31 juillet 2018 à Madame **Lydie LE CARDINAL**, adjoint des cadres hospitaliers
- Puis à compter du 6 août 2018, à Madame **Hélène GROS**, adjoint des cadres hospitaliers

et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Madame **Stéphanie LAPOUS**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Hélène CART-GRANDJEAN**, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Madame **Stéphanie CHAMBAUD**, attachée d'administration hospitalière, responsable administrative et financière recherche clinique, ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- C : en matières économique et financière, les bons de commande dont le montant est inférieur à 2 000€

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe, chargée des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Madame **Alice LACAINE**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
- F : en matière juridique

En cas d'empêchement de Monsieur **Serge VERDIER**, ingénieur général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur **Jean Pierre PATRON**, ingénieur subdivisionnaire et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine

En cas d'empêchement de Madame **Diane MARTINEZ**, ingénieur en chef, directrice du pôle qualité, gestion des risques, relation avec les usagers, délégation est donnée à Madame **Géraldine PICHON**, ingénieur principal, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- F : en matière juridique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- I : en matière droits des patients

En cas d'empêchement de Madame **Géraldine PICHON**, ingénieur principal, délégation est donnée à Madame **Coryse ARNAUD**, attachée d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- F : en matière juridique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- I : en matière droits des patients

En cas d'empêchement de Monsieur **Jean-Louis BOULBEN**, directeur, chargé du système d'information du Groupe Hospitalier HUPO, délégation est donnée à Monsieur **Pascal CHEVALLIER** adjoint au responsable de l'informatique hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- C : en matières économique et financière
- E : dans le domaine informatique

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice du site Coentint-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI**, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame **Anne LESTIENNE**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales et non médicales,
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame **Charlotte CARDIN** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Coentint-Celton.

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice du site de Coentint-Celton, délégation est donnée à Madame **Alice LACAINE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour ce site et ceci uniquement pour les matières du paragraphe de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier.

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame **Charlotte CARDIN**, Directrice du site de Coentint-Celton
- Madame **Anne LESTIENNE**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales et non médicales,
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

A l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame **Antoinette CESARI** a délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez.

En cas d'empêchement de Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, délégation est donnée à Madame **Chantal CATTANI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour ce site et ceci uniquement pour les matières du paragraphe de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika Brotfeld, coordonnateur général des soins adjoint
- Charlotte Cardin, directrice adjointe
- Hélène Cart-Grandjean, directrice adjointe
- Antoinette Cesari, directrice adjointe
- Marianne Franier, directrice adjointe
- Anne Hegoburu, directrice adjointe
- Anne Lefebvre, directrice du groupe hospitalier HUPO par intérim
- Pascale Lemasçon, coordonnateur général des soins
- Anne Lestienne, directrice adjointe
- Sophie Maraval, directrice adjointe

Administrateurs de garde en second :

- Coryse Arnaud, attachée d'administration hospitalière
- Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière, jusqu'au 27 juillet 2018
- Chantal Cattani, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Alice Lacaine, attachée d'administration hospitalière
- Séverine Le Floch, attachée d'administration hospitalière
- Christine Maignan, TSH
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale Tetauupu, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 juillet 2018



Anne LEFEBVRE

Directrice des Hôpitaux universitaires Paris Ouest
par intérim

